

CETA : les Wallons arrachent des concessions

Hier, le traité euro-canadien CETA était signé à Bruxelles lors d'une cérémonie initialement prévue trois jours plus tôt. La détermination du parlement de Wallonie, qui a provoqué ce report, aura permis d'obtenir quelques garanties.

A en croire les promoteurs du traité, trois millions de Wallons auraient scandaleusement bloqué pendant plusieurs jours la signature d'un accord voulu par cinq cent millions d'Européens. Une analyse qui s'effondre dès lors qu'on y regarde d'un peu plus près : d'abord, les Wallons ne sont pas seuls dans la contestation. En Europe, plus de deux mille collectivités territoriales se sont déclarées formellement opposées au traité. Plus de trois cent mille Allemands sont descendus dans la rue le mois dernier pour manifester leur indignation. Plus de trois millions d'Européens ont signé une initiative citoyenne rejetant conjointement les accords TAFTA et CETA.

A cela il faut ajouter une mobilisation vigoureuse du côté canadien, où de nombreuses voix se sont élevées pour pointer les risques liés à ce traité. L'opposition ici ne se situe donc pas entre des peuples aux aspirations divergentes, mais entre quelques groupes aux intérêts bien établis d'une part, et la masse des citoyens d'Europe et d'Amérique de l'autre.

Cinq cent millions d'Européens soutiennent-ils le CETA ? Mais alors où sont-elles, les manifestations des partisans du traité ? Les pétitions ? Les organisations de la société civile qui plaideraient en sa faveur ? En réalité nos dirigeants ont pris soin de réaliser ces tractations commerciales dans la plus grande discrétion et de ne pas nous informer sur leurs enjeux.

En rappelant leur droit de véto, les Wallons ont obtenu des protections contre certains des principaux dangers du CETA : d'abord une clause de sauvegarde agricole, qui pourra être activée par la Belgique si l'ouverture des marchés met en péril l'activité de ses producteurs. Ensuite, un droit de regard sur la mise en place d'une "coopération réglementaire" qui pourrait accroître encore l'influence des grandes entreprises sur la formation des lois européennes. Enfin, ils ont obtenu l'assurance que le système des tribunaux arbitraux ne serait pas mis en oeuvre dans le cadre de l'application provisoire du traité.

Le CETA devrait être soumis au vote du parlement européen durant l'hiver. Si celui-ci valide le texte, ce sera au tour des parlements de tous les Etats de l'U.E. de se prononcer, une procédure qui pourrait durer plusieurs années. Cet accord, dont les bénéfices éventuels sont bien faibles, représente toujours une menace pour l'emploi, la santé publique et l'environnement (abaissement des normes suite à l'ouverture des marchés, libéralisation du secteur des services par liste négative, arbitrage privé, etc.). Nous appelons maintenant les eurodéputés à peser les conséquences qu'aurait la ratification du CETA pour leurs concitoyens.

Contacts presse :

Sylvain Bermond
06.30.92.92.51
sylvain.bermond@live.fr

Marie-Hélène Lafage
06.33.78.83.43
mhlafrage@gmail.com

